



**Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

**DEMANDE PONCTUELLE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

(à remplir en deux exemplaires)

**Demandeur de l'autorisation d'exploiter**

Nom - Prénom(s) .....

Date de naissance.....

Adresse privée .....

No. de téléphone de la personne responsable .....

**Employeur** (si activité dépendante)

Raison sociale / Nom .....

Siège / Adresse .....

.....

**Locaux / Emplacements**

Parcelle(s) / Part(s) de PPE .....

Adresse.....

Propriétaire.....

*Installation à gaz liquéfié (barbecues à gaz) régit par l'OPA, art. 32c, al. 4, qui stipule que « les installations à gaz liquéfié, et notamment leur étanchéité, doivent être contrôlées périodiquement ainsi qu'avant leur mise en service. Dès lors, en cas d'utilisation d'une telle installation, il en va de votre responsabilité quant à son contrôle.*

**Enseigne(s)** .....

**Prestations** Vente de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool.....

.....

**Heures d'ouverture et de fermeture** .....

**Début de l'activité**.....

**Durée** (si l'offre est occasionnelle)

.....

**Date:** ..... **Signature du demandeur:**.....

**La responsabilité de maintenir l'ordre et de respecter le règlement de police, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, incombe à l'organisateur, notamment par l'engagement d'agents de sécurité.**

**Il est totalement interdit de fumer dans les salles communales**



Pour accord  
Anniviers, le

Commune d'Anniviers

.....

Frais administratifs : Fr. 50.00